

3^{ème} Rallye National Viviers Pays Haut

14, 15 et 16 avril 2017

PROGRAMME ET HORAIRES

Date	Horaire	Information	Lieu
Lundi 6 mars		Parution du règlement et ouverture des engagements	Site internet
Lundi 3 avril	Minuit	Clôture des engagements	
Lundi 10 avril	20h00	Publication de la liste des engagés et des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques	Site Internet
Dimanche 9 avril Vendredi 14 avril	De 9h00 à 17h00	Mise à disposition du road book	Auberge du relais Haucourt Moulaine, (54254)
Dimanche 9 avril Vendredi 14 avril	De 9h00 à 18h00	Reconnaitances, trois passages maximum	
Vendredi 14 avril Samedi 15 avril	16h20 à 21h 7h00 à 9h00	Vérifications administratives	Transports TVL Villers la Montagne (54920)
Vendredi 14 avril Samedi 15 avril	16h20 à 21h30 7h00 à 9h30	Vérifications des véhicules	Transports TVL Villers la Montagne (54920)
Samedi 15 avril	8h30	1 ^{er} réunion du collège	Transports TVL Villers la Montagne (54920)
Samedi 15 avril	10h30	Publication des équipages admis au départ, Publication des heures et ordre de départ	Tableau d'affichage, Transport TVL Villers la Montagne (54920)
Vendredi 14 avril Samedi 15 avril	16h20 à 21h30 7h00 à 10h30	Mise en parc fermé départ à l'issue des vérifications.	Transports TVL Villers la Montagne (54920)
Samedi 15 avril	11h00	Départ de la 1 ^{ère} voiture étape 1	
Samedi 15 avril	19h19	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture étape 1 à partir de 19h19	
Dimanche 16 avril	8h	Départ de la 1 ^{ère} voiture étape 2	
Dimanche 16 avril	16h40	Arrivée de la 1 ^{ère} voiture étape 2 à partir de 16h40	
Dimanche 16 avril	30 min après l'arrivée de la dernière voiture	Publication des résultats du rallye.	Tableau d'affichage Parc fermé
Dimanche 16 avril	30 min après la publication du classement officiel	Remise des prix	Transports TVL Villers la Montagne (54920)

ARTICLE 1P. ORGANISATION:

L'Association Sportive Automobile de Nancy, en qualité d'organisateur Administratif et Pro Racing Team en qualité d'Organisateur Technique organisent les 14, 15 et 16 avril, le 3^{ème} rallye National Viviers Pays Haut, **participation étrangère autorisée.**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° **R181** en date du 20 février et N°5 en date du 8 février par la ligue Grand Est du Sport Automobile.

Comité d'Organisation

Président : **Pascal MAIRE**

Membres : **Les membres de l'Asa Nancy.**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Asa Nancy 20 Grand rue 54280 SEICHAMPS.**

Téléphone : **0975 33 63 02** Port. : **06 17 61 56 45** Fax : **03 83 21 19 35.**

Site internet. : www.asa-nancy.com Email. : asa.nancy@laposte.net

Permanence du Rallye : **Transports TVL**

Lieu, date, horaire : Transports TVL Villers la Montagne (54920) **pendant la durée du rallye.**

Organisateur technique

Nom : **Pro Racing Team**

Président : **Gérard POTIER.**

Adresse : **1, place du 11 Novembre 54720 LEXY.**

Téléphone : **03 82 23 11 27** Port. : **06 89 45 20 89** Fax : **03 82 25 92 85**

1.1 P - OFFICIELS :

Président du collège des commissaires sportifs	BUSSEREAU Bernard	1503	03 06
Membres	COTTET Patrice SCHLEIMER Simone	8012	03 05 RACB
Secrétaire du collège	POULET Cheyenne	201473	03.08
Directeur de course	BLANQUIN Daniel	1941	03.08
Directeur de course adjoint	POINSENET Pascal	8910	02.03
Secrétaire de la Direction de Course	BLANQUIN Francine	1945	03.08
Adjoints à la Direction de course gestionnaires d'une ES au PC	SINGER Jean ESLINGER Jean Marie	164561 168503	03.08 03.08
Véhicule AUTORITE/ Responsable Sécurité	POTIER Gerard	26135	03.08
Véhicule Info	MALAFOSSE Cédric BAILLY Laurent	136184 136187	03 08 03 08
Véhicule TRICOLORE	GERARDIN Didier	19652	03 08
Commissaire Technique Responsable	TENA Emile	124058	03.05

Commissaires Techniques	LORRAIN Michel	105082	03.04
	PROTOIS Gérard	1906	03.21
	DERCHE Denis	33547	03.14
	HAEFFELIN Daniel	12679	03.23
Commissaire Technique Lux	VAN PASSEL René	1453	RACB
Directeur de course ES	MEY Jean-Luc	140695	03.08
Adjoint au directeur de course Es			
Directeur de course ES	LEONATE Michel	12844	03.23
Adjoint au directeur de course ES	PEUGEOT Martial	44386	04.05
Relations concurrents (responsable)	HENRY Jean-Michel	15060	03.08
Responsable Informatique et Classement	PEUREUX Gérard	11719	03.05
Responsable des commissaires	CLAUDE David		03.08
Véhicule DAMIER	WAMBACH Jean	3030	036
Responsables des parcs	THOUVENIN Isabelle	3295	03.04
Médecins	WIEDENKELLER Michel	146262	03.08
	EHLINGER Jean-Claude	236682	03.04
Chronométrateurs	GERMAIN Christian	12893	03.12
	ROLLET Julien	223716	03.08
	GIETZENDANNER Nancy	232415	03.07
	SCHNEIDER Hans	220615	03.08
	SCHNEIDER Véronique	8173	03.08
Responsable implantation ES	Equipe Pro Racing Team		

1.2 P – ELIGIBILITE

Le 3^{ème} RALLYE NATIONAL VIVIERS PAYS HAUT compte pour :

- La coupe de France des rallyes 2017 coefficient 3.
- Le championnat « rallyes et rondes » de la ligue Grand Est du Sport Automobile
- Le challenge du Luxembourg
- Le challenge Euro Rallye Trophée
- Le challenge Asa Nancy

1.3 P – VERIFICATIONS

Les concurrents engagés consulteront à partir du lundi 10 avril, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : www.asa-nancy.com. Les informations concernant les différentes obligations des concurrents seront également disponibles sur le site Web. Aucune convocation par courrier ne sera envoyée.

- a) Vérifications administratives : elles sont obligatoires et auront lieu au [Transports TVL Villers la Montagne \(54920\)](#) suivant l'heure de convocation le vendredi 14 avril de 16h20 à 21h et le samedi 15 avril de 7h00 à 9h30.
- b) Vérifications des voitures : elles auront lieu suivant l'heure qui sera donné lors des vérifications administratives, le vendredi 14 avril de 16h20 à 21h30 et le samedi 15 avril de 7h00 à 9h30.
- c) Les voitures devront être « stickées » (plaques, numéros, publicité etc....).
- d) Vérifications finales : elles auront lieu au [Transports TVL Villers la Montagne \(54920\)](#). Le taux horaire de la main d'œuvres est de 60€ TTC.

ARTICLE 2.P – ASSURANCES

Conforme au règlement FFSA.

ARTICLE 3.P – CONCURENTS ET PILOTES

3.1.P – DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Tout concurrent qui désire participer au « **3^{ème} Rallye National Viviers Pays Haut** » doit adresser au secrétariat du rallye, Ecurie Lorraine Sport Auto, 1, place du 11 Novembre 54720 LEXY, la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **Lundi 3 avril à minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

3.1.1.P : Annulation :

Pro Racing team, se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, Pro Racing team fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

3.1.2.P : Remboursement :

Pro Racing team remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.10P :

Le nombre d'engagés est fixé à 90 voitures.

3.1.11.P : Les droit d'engagement sont fixés à :

- Avec la publicité des organisateurs : 610 €
- Membres Asa Nancy et plus de 100 km : 540 €
- Concurrents ERT : 430 €

- Sans la publicité facultative des organisateurs : 1220€

3.1.12P – La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagements.

3.3.1.P : Ordre de départ.

- 1) Véhicules de démonstrations par ordre des numéros
- 2) Conforme au règlement standard FFSA.

A8W, R5, A7S, GT+, **E2-SS étranger, E1d (+ 3000cm3) étranger**, GT10, A7K, **E1c (2000 à 3000cm3) étranger**, A8, R4, R3, N4, A6K, R2, A7, **E1b (1600 à 2000cm3) étranger**, F214, N3, GT9, A6, A5K, **E1a (- de 1600cm3) étranger**, F213, A5, **R2J**, R1, N2, N2 Série, F212, N1, F211

ARTICLE 4.P VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P VOITURES ADMISES

Conforme au règlement standard FFSA.

Les Groupes E1a, E1b, E1c, E1d, M, GT, reconnus par le Royal Automobile Club Belge sont admissibles

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3.2.3P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P – PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P – SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P DESCRIPTION

Le 3^{ème} Rallye National Viviers Pays Haut représente un parcours de 369.9 Kms. Il est divisé en 2 étapes et 6 sections, il comporte 2 épreuves spéciales pour l'étape 1 à parcourir 3 fois et 2 épreuves spéciales pour l'étape 2 à parcourir 3 fois pour 1 Es et 2 Fois pour la seconde, soit un total de 117.8 km chronométrés. Les épreuves spéciales sont : ES1-3-5 « Morfontaine » 14.8 km », ES 2-4-6: « Mercy le Bas », 11.4 km », ES 7-9: « St Pancré » 4,3 km » et l'ES 8-10-11 « Viviers » 10,2 km. Soit 32% d'épreuve spéciale.

6.2P RECONNAISSANCES :

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P : Road Book

Les road-book seront disponibles:

Auberge du relais Haucourt Moulaine, (54254), le dimanche 9 avril et le vendredi 14 avril de 9h00 à 17h00.

6.2.6P : Reconnaissances

Les reconnaissances auront lieu que le dimanche 9 avril et le vendredi 14 avril de 9h00 à 18h00.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 maximums et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Commissaire de route :	chasuble Orange
Chef de poste :	chasuble Orange barrée
Crac :	chasuble Rouge

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 8P RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA Coupe de France des rallyes.

Un classement séparé sera établi pour les challenges du Luxembourg et l'ERT

ARTICLE 10P PRIX ET COUPES

Coupe de France

	1 ^{ER}	2ème	3ème	4ème
SCRATCH	500 €	300 €	200 €	100 €
Classe de 1 à 2 partants(1)	1 engagement			
Classe de 3 à 5 partants	1 engagement	250 €		
Classe de 6 à 12 partants	1 engagement	250 €	150 €	
Classe + 12 partants	1 engagement	300 €	200 €	100 €
Féminin	1 engagement			

(1) Les prix par Classe seront diminués de 50% dans le cas où il y aurait moins de 3 partants dans la classe concernée.

Championnat du Luxembourg et ERT

	1 ^{ER}	2ème	3ème
SCRATCH	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Classe de 1 à 2 partants	1 coupe		
Classe de 3 à 5 partants	1 coupe	1 coupe	
Classe de 6 à 12 partants	1 coupe	1 coupe	1 coupe
Féminin	1 coupe		

Les chèques de prix seront envoyés à partir du 22 avril.

4 commissaires seront récompensés sur tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le dimanche 16 avril sur le podium, [Transports TVL Villers la Montagne \(54920\)](#)

REGLEMENT

DEMONSTRATION DE VEHICULES HISTORIQUE

Pro Racing Team et l'Asa nancy organisent un rallye de doublure dénommé « Démo VH » ce rallye précédera le rallye moderne.

Ce rallye est uniquement sur invitation. Seul l'organisateur peut décider de l'engagement du véhicule suivant l'attrait populaire du véhicule et/ou de son passé sportif.

Organisation.

- Vérification administratives : Vérifications des licences et permis de conduire (le concurrent doit être en possession d'une licence FFSA Concurrent Conducteur ou d'une licence « dite » à la journée (TPRRR).

Montant de la licence + 25€ de cotisation Asa Nancy

Demande de licence à retourner maximum 15 jours avant l'épreuve à :

Asa Nancy, 20 Grand rue, 54280 SEICHAMPS

- Le co-équipier devra avoir minimum 16 ans.
- Le montant des droits d'inscription est fixé à 300€
- Le Propriétaire du véhicule devra présenter lors des vérifications administratives
 - Permis de conduire
 - Carte Grise du Véhicule
 - Contrôle Technique à jour
 - Attestation d'assurance en cours de validité
- Le nombre de concurrents est limité à 20 véhicules maxi
- Le nombre de personne à bord est de 2 maximums. L'équipage doit rester le même pendant toute la durée du rallye.

Véhicules et Equipements.

- Voiture de rallye jusqu'au 31/12/1995
- Véhicule à caractère « civil » jusqu'au 31/12/1986
- Véhicule de prestige

- L'organisateur pourra refuser d'admettre un véhicule qui ne satisfait pas à « l'esprit Démo VH »
- Les concurrents recevront deux panneaux de portières identifiées (D1, D2, D3 etc..) et deux plaque de rallyes.
- Identification du véhicule conforme à l'article 4.6P du 3^{ème} rallye National Viviers Pays Haut.
- Les véhicules devront être conformes au code de la route. Un extincteur et un triangle de signalisation sont obligatoire.
- Les vêtements de l'équipage doivent couvrir les bras et jambes (matière synthétique non autorisée), des chaussures fermées sont obligatoires.

Déroulement.

- La catégorie « démo VH » consiste en la présentation d'un groupe de véhicules à vitesse modérée. Elle précédera le 3^{ème} rallye National Viviers Pays Haut.
- Un véhicule officiel (sous l'autorité du DC) précède la « Démo VH » un autre la suit.
- Les équipages recevront un road book sans toutefois posséder des notes de reconnaissances.
- Les départs s'effectueront toutes les 30 secondes.
- Au bon vouloir des organisateurs, les concurrents « Démo VH » pourront faire toute les Es ou seulement une partie.
- Les ES ne sont pas chronométrées. Les concurrents doivent respecter les vitesses du code de la route. Aucun classement ne sera effectué.
- Il est strictement interdit de s'arrêter, de se doubler dans les épreuves dite « spéciales »
- Les concurrents doivent respecter le timing du rallye (CH, Départ Es, etc..) afin de ne pas gêner les concurrents du rallye National Viviers Pays Haut.
- Un concurrent ne respectant pas son heure et/ou ordre de départ (CH, Départ Es, etc..) se verra refuser le départ de l'ES.
- Un équipage ne pourra pas reprendre la « Démo Vh » après un abandon.
- Un concurrent considéré dangereux, pour le public ou sa propre sécurité pourra être exclu à tout moment de la « Démo Vh ».
- En cas d'abandon le ou les concurrents devront signaler au Pc de l'épreuve leur abandon.
- L'ensemble des pénalités du rallye National Viviers Pays Haut est applicable à la « Démo Vh »
- Les organisateurs prescriront une RC pour le déroulement de la « Démo Vh »